

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 17 décembre 2012.

Étaient présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Bernard Généreux.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié aux conseillers Madame Gemma Lamontagne et Monsieur Adrien Perron.

**RÉSOLUTION
No 2012-260**

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION
No 2012-261**

Adoption des prévisions budgétaires 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2013 s'élevant à 4 054 400\$ soient adoptées par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION
No 2012-262**

Taux de la taxe foncière 2013 (taux variés et taxes de secteur Villas, Grenier-Allard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	805 200\$
Sécurité publique	375 300\$
Transport	664 900\$
Hygiène du milieu	575 400\$
Santé et bien-être	21 600\$
Aménagement, urbanisme et développement	342 200\$
Loisirs et culture	506 800\$
Frais de financement	230 700\$
Total des dépenses de fonctionnement :	3 522 100\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	475 300\$
Affectations des activités d'investissement	13 000\$
Surplus accumulé affecté	(17 200\$)
Réserves financières et fonds réservés	61 200\$
Total conciliation à des fins budgétaires :	532 300\$

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : **4 054 400\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 600 528\$** et que les taxes spéciales pour le chemin des Oies-Blanches s'élèvent à **6 950\$**, dont 1 683\$ pour le secteur Villas et 5 267\$ pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'évaluation imposable est de **170 080 200\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	146 884 161\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 414 500\$
➤ Immeubles non résidentiels	11 794 139\$
➤ Immeubles industriels	8 987 400\$

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'évaluation imposable pour le chemin des Oies-Blanches est de **2 103 800\$** pour le secteur Villas et de **4 389 000\$** pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les revenus et les dépenses représente un montant de **2 453 872\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 446 922\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,37\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable

ET une taxe foncière de secteur au Chemin des Oies-Blanches, pour un montant total de **6 950\$**, selon les secteurs suivants :

➤ Secteur Villas	0,08\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard	0,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2013** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,37\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Villas (taxe secteur add.)	0,08\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard (taxe s. add.)	0,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable

**RÉSOLUTION
No 2012-263**

Taux de la taxe spéciale 2013 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2013 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

**RÉSOLUTION
No 2012-264**

Taux de la taxe 2013 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2013, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 90.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 45.25\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

Avis de motion « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »

2012-A-07

Monsieur le conseiller Louis Routhier donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie et de l'usine de transformation du lactosérum avec les prévisions budgétaires 2013;
- 2) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles;
- 3) Modifier le coût d'un nouveau raccordement d'aqueduc et d'égout.

**RÉSOLUTION
No 2012-265**

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2013-2014-2015 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2013	1 807 850\$
2014	1 612 500\$
2015	2 560 000\$
TOTAL	<u>5 980 350\$</u>

Ce programme triennal prévoit **22 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

Emprunts à long terme (règlements)	Année	Montant	
2013			
1) Réseau d'aqueduc – Chemin de l'Île-des-Saules (si subvention);	2013	465 000\$	
2) Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue principale, secteur compris entre l'avenue Albert-Perron et la rue Lamontagne (inclus une subvention de 541 200\$);	2013	781 200\$	
3) Prolongement du quartier Vert-Eau – Rue des Cerisiers & Pruniers (Revêtement de surface);	2013	95 000\$	
4) Prolongement de la rue des Pruniers (160 m.);	2013	296 000\$	
5) Rénovation de la salle communautaire (Fenêtres, ventilation, cuisine).	2013	<u>50 000\$</u>	1 687 200\$
2014			
6) Construction de la rue Lavoie;	2014	462 500\$	
7) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau	2014	50 000\$	
8) Relocalisation de la caserne (si subvention);	2014	800 000\$	
9) Réaménagement de l'hôtel de ville (si subvention)	2014	<u>300 000\$</u>	1 612 500\$
2015			
10) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2015	760 000\$	
11) Réfection de la route Marcel Auclair (si subvention);	2015	900 000\$	
12) Réfection avenue Albert-Perron (si subvention)	2015	<u>900 000\$</u>	2 560 000\$
TOTAL EMPRUNT À LONG TERME			<u>5 859 700\$</u>

Fonds de roulement

13) Licence PG Solution – Gestion des permis	2013	10 350\$	
14) Mise aux normes – Traverse du CN – Chemin des Oies-Blanches;	2013	34 800\$	
15) Camionnette pour les travaux publics;	2013	25 000\$	
16) Enseignes municipales (nouveau concept)	2013	20 000\$	
17) Revêtement surface de tennis (si subvention)	2013	<u>17 500\$</u>	107 650\$

TOTAL FONDS DE ROULEMENT **107 650\$**

Fonds d'administration

18) Poste de travail administration	2013	3 360\$	
19) Ordinateur portable pour soccer	2013	1 050\$	
20) Ameublement et matériel – Centre Récréatif	2013	3 350\$	
21) Licence PG Solution – Télétransmission paie	2013	1 240\$	
22) Bureau adjointe administrative	2013	4 000\$	13 000\$

TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION **13 000\$**

TOTAL DES PROJETS **5 980
350\$**

**RÉSOLUTION
No 2012-266****Levée de l'assemblée**

A 20 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

**Bernard Généreux,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====